

PRESTATIONS DES MEDECINS DU SERVICE DE PLANNING FAMILIAL DE LA FONDATION PROFA

Notre mission générale

- Dans le domaine de la Santé sexuelle et reproductive¹, mettre à disposition de la population des consultations médicales, comprenant les démarches diagnostique et thérapeutique.
- Mettre à disposition des personnes en âge de procréer des prestations spécifiques de planning familial, avec une information approfondie sur la protection contre les infections sexuellement transmissibles (IST) et sur les méthodes contraceptives disponibles, l'examen par le médecin des contre-indications individuelles éventuelles et enfin la prescription.
- Par le biais de cette activité clinique, offrir, en complémentarité d'un ensemble d'approches multidisciplinaires (l'éducation sexuelle, les consultations des conseillères en planning familial, des sages-femmes conseillères et assistantes sociales en périnatalité, notamment), de manière individuelle, des prestations de prévention, d'éducation à la santé et de promotion de la santé.
- Par une approche centrée sur la personne, favoriser la parole sur les questions intimes afin de permettre à chacun d'améliorer sa capacité à prendre des décisions, en matière de Santé sexuelle et reproductive, et à contrôler sa propre vie dans un but de responsabilisation.
- Jouer notre rôle de « centre de référence » (Cadre cantonal pour la promotion de la santé et la prévention 2002-2007²) :
 - en réalisant des recherches scientifiques à partir de notre pratique médicale de terrain afin d'assurer un rôle de « sentinelle » vis-à-vis de l'émergence de nouveaux problèmes ou de l'augmentation de certaines pathologies auprès de notre clientèle spécifique et en publiant les résultats de nos études ;
 - en formant des relais en matière de promotion de la contraception : cours aux pharmaciens et conseillères en planning familial de Suisse romande en vue de la remise de la contraception d'urgence,

¹ L'IPPF (International Planned Parenthood Federation) a repris la définition adoptée en 1994 au Caire lors de la Conférence internationale sur la population et le développement :

« Par santé reproductive, on entend le bien-être général, tant physique que mental et social, de la personne humaine, pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement et non pas seulement l'absence de maladies ou d'infirmités. Cela suppose donc qu'une personne peut mener une vie sexuelle satisfaisante en toute sécurité, qu'elle est capable de procréer et libre de le faire aussi souvent ou aussi peu souvent qu'elle le désire. Cette dernière condition implique qu'hommes et femmes ont le droit d'être informés et d'utiliser la méthode de planification familiale de leur choix, ainsi que d'autres méthodes de leur choix de régulation des naissances qui ne soient pas contraires à la loi, méthodes qui doivent être sûres, efficaces, abordables et acceptables, ainsi que le droit d'accéder à des services de santé qui permettent aux femmes de mener à bien grossesse et accouchement et donnent aux couples toutes les chances d'avoir un enfant en bonne santé. Il faut donc entendre par services de santé reproductive l'ensemble des méthodes, techniques et services qui contribuent à la santé et au bien-être en matière de procréation, en prévenant et en résolvant les problèmes qui peuvent se poser dans ce domaine. On entend également par cette expression la santé en matière de sexualité qui vise à améliorer la qualité de la vie et des relations interpersonnelles, et non à se borner à dispenser conseils et soins relatifs à la procréation et aux maladies sexuellement transmissibles. »¹

² op. cité p. 6, document téléchargeable sur www.sanimedia.ch

sensibilisation des infirmières de jeunesse et santé sur cette même question, notamment ,

- en actualisant des consignes simples à appliquer, par exemple, en cas d'oubli de pilule,
- en étant disponibles pour répondre aux questions d'autres professionnels,
- en répondant aux sollicitations des médias.

Nos bases légales

- Nous réalisons une activité de **Santé publique**, activité précisée dans la Loi sur la Santé publique et dans le Cadre cantonal pour la promotion de la santé et la prévention 2002-2007³.
- Nous appliquons, également, les directives du service de la Santé publique qui exigent que toute **personne de moins de 16 ans, demandant une interruption volontaire de grossesse** soit accueillie par un centre de consultation spécialisé pour mineurs (UMSA et Profa).
- Nos prestations médicales entrent dans le cadre de la **LAMal**.

Notre clientèle :

- Adolescents et jeunes au début de leur vie sexuelle
- Personnes issues de la migration récente et/ou au statut précaire : requérants d'asile, sans papiers, etc.
- personnes souffrant d'un handicap (psychique ou physique)
- personnes en situation fragilisée, consultant difficilement une autre structure de soins perçue comme plus contraignante
- tout homme ou femme s'adressant au service avec une demande spécifique de planning familial (cependant actuellement, pas de consultations médicales pour les hommes, sauf tests VIH)

Nos orientations

- La présence d'un médecin « prescripteur » est une **porte d'entrée** pour atteindre les personnes concernées (offre couplée de counselling par la conseillère en planning familial et de prescription contraceptive par le médecin ainsi que le suivi au début de la prise de contraception).
- Nous pratiquons une activité de type « **médecine générale⁴** » par une approche centrée sur la personne en tenant compte de son contexte culturel et familial.
- Nous visons une **accessibilité aisée** tant sur le plan de notre organisation, que sur le plan financier et géographique :

1. Organisation : afin de garantir une réponse précoce et efficace aux clients dont la situation change souvent rapidement (adolescents au début de la vie sexuelle, migrants récents, toxicodépendants, personnes en difficultés socio-économiques ou psychoaffectives) et d'offrir nos prestations au plus grand nombre de personnes dans nos

³ op. cité p. 27

⁴ Wonca, Europe : « La définition européenne de la médecine générale-médecine de famille, 2002, version en ligne SSMG : www.ssmg.ch

publics-cibles., nous proposons un accueil à moyen seuil (sur rendez-vous et plages d'urgences sans rendez-vous) ;

2. Financier : nous proposons un tarif social aux personnes qui ne disposent pas d'assurance-maladie ou ne peuvent pas la faire fonctionner: jeunes ne souhaitant pas que leurs parents soient informés de leurs démarches, personnes sans papiers, notamment ;
 3. Géographique : nos consultations sont implantées dans toutes les régions du canton.
- Nous travaillons de **manière interdisciplinaire** en collaborant étroitement avec les autres métiers des équipes des centres de consultations de planning familial et de grossesse : conseillère en planning familial, sage-femme conseillère et assistante sociale en périnatalité (+ conseillère conjugale dans certaines régions).
 - Nous collaborons régulièrement avec **le réseau professionnel** :
 - en orientant les personnes vers les consultations gynécologiques spécialisées de l'hôpital régional et les gynécologues-obstétriciens indépendants et vers d'autres spécialistes (consultations pour adolescents, psychiatrie, consultations en relation avec le VIH-Sida, etc.) ;
 - en étant insérés parmi d'autres organismes médico-sociaux s'occupant de personnes vulnérables : SSIRA, Fondation du Levant, Point d'eau, etc.
 - Nous soutenons toute initiative de **politique de santé** visant des améliorations en Santé sexuelle et reproductive.

Nos prestations de prévention et d'éducation à la santé

Par une auto-observation et des contrôles médicaux, viser la responsabilisation :

- Sensibilisation à l'importance des contrôles gynécologiques réguliers, avec frottis cytologique du col utérin, le cas échéant recherche de Chlamydia ou autre IST.
- Apprentissage de l'auto-examen des seins mensuel à domicile. Sensibilisation au dépistage du cancer du sein par mammographie dès 50 ans.
- Information sur les signes et symptômes d'appel devant amener à consulter un médecin, en matière de santé sexuelle et reproductive.

Par des entretiens individualisés, permettre des choix en toute connaissance de cause :

- Choix en matière de grossesse et de fertilité : contraception, préservation de la fertilité, interruption de grossesse.
- Connaissance des IST, de comment s'en protéger, des symptômes d'appel.
- Connaissance des risques pour l'enfant et la mère, en cas de grossesse : prophylaxie par supplémentation en acide folique, dépistage prénatal, influence de l'âge maternel, grossesse à l'adolescence, etc (dans nos consultations : pas de suivi médical de grossesse ; constat jusqu'à 12 semaines au plus)
- Connaissance des aspects et des enjeux médicaux lors d'ambivalence au début d'une grossesse.

Nos prestations de promotion de la santé

Par le dialogue, tendre au renforcement du respect de sa propre personne et de son propre corps (savoir dire non) :

- Aspiration à vivre une sexualité épanouissante.

- Prévention en matière de tabagisme, toxicomanie, abus d'alcool, comportement alimentaire, etc.
- Prévention des abus sexuels.
- Prévention des violences dans le couple et la famille, protection des enfants.

Fondation Profa, Dr Adeline Quach, médecin responsable, octobre 2005